



## MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SPORTIF

### Votées par le Comité directeur du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour application immédiate

#### Chapitre 1 – Article 6 – les E.S.B.

##### 1. Rôle

Qu'elle soit déclarée sous la loi de 1901 (ESB 1) ou simplement sportive (ESB 2), soumise à l'agrément de la FFSB, une ESB permet à plusieurs AS de se regrouper pour constituer des équipes.

Une ESB 1, dite aussi autonome, est une AS.

**A compter de la saison sportive 2023/2024, dans les CBD dont l'effectif licencié compétition adulte est inférieur ou égal à 300 (référence saison N -1), il est possible de déclarer une ESB 2 allant jusqu'à regrouper toutes les A.S. du CBD.**

2. Effectif (**règles applicables dans les CBD dont l'effectif licencié compétition adulte est supérieur à 300 (référence saison N -1)**).

- L'effectif d'une quelconque des AS regroupées dans une ESB ne peut dépasser 80 licenciés de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> divisions.
- L'effectif total adulte d'une ESB, hors licences « LOISIR », ne peut dépasser 30 % de l'effectif total des licenciés adultes du CBD, hors licences « LOISIR ».

Nota : Quelle que soit la division, en compétition officielle, on ne peut pas jouer en secteur, c'est une entité exclusivement administrative.

Les demandes de création ou de modification d'ESB doivent être déposées à la F.F.S.B. au plus tard le 31 juillet précédant la saison sportive à venir.

### Votées par le Comité directeur du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour application au 15 septembre 2023

#### Chapitre 4 – Les mutations – A. Mutations adultes

En cas de dissolution ou mise en sommeil justifiée (décision d'AG), les licenciés de l'AS peuvent muter librement dans une AS du même secteur ou CBD si celui-ci n'a pas de secteur.

**En cas d'arrêt d'un club, les licenciés qui y possédaient un volet mutant librement.**

#### Article 31 – PÉRIODES AUTORISÉES

**TRADITIONNEL** : La période autorisée s'étend du lendemain des Fédéraux Quadrettes au 31 juillet pour les 1ères et 2èmes divisions et **14 septembre 31 août** pour les autres, avec prise pour effet de la mutation au début de la saison sportive suivante (du lendemain des Fédéraux Quadrettes à la fin de la saison sportive, on joue avec la licence de l'année en cours).

## Chapitre 5 – Article 41.a.2 – Inscriptions concours nationaux F2

~~Une équipe ne peut s'inscrire qu'à un seul concours National par week-end.~~

~~Toute équipe inscrite qui ne se désiste pas au moins 30 jours avant la date prévue du début de la compétition, s'engage à participer à celle-ci.~~

~~Ce désistement réglementaire entraîne l'impossibilité de réinscription à un autre concours national du même week-end. Il doit être aussitôt confirmé à la FFSB ou par mail. Dans ce cas le montant de l'inscription sera restitué à l'équipe.~~

Toute équipe ne peut s'inscrire qu'à un seul concours National par week-end. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive s'expose à des sanctions sportives et disciplinaires.

Toute équipe régulièrement inscrite qui ne se désiste pas au moins 30 jours avant la date prévue du début de la compétition s'engage à participer à celle-ci. Ce désistement réglementaire entraîne l'impossibilité de réinscription à un autre concours National du même week-end. Il doit être aussitôt confirmé à la FFSB ou par mail. Dans ce cas le montant de l'inscription sera restitué.

### Article 41.a.6. - Forfait

Justificatifs recevables à fournir à la FFSB :

- ✓ Certificat médical attestant l'incapacité de pratiquer le Sport-Boules.
- ✓ Certificat de décès d'un joueur ou d'un proche de l'un des joueurs,  
Ce ou ces certificats doivent justifier l'impossibilité de constituer une équipe réglementaire.
- ✓ Constat d'accident ou problème de circulation dûment constaté (gendarmerie, police, constat amiable, bulletin météo, ...).

Toutes les autres raisons à caractère non exceptionnel, ne seront pas prises en compte (mariage, déplacement, repas de famille, vacances ...)

~~En Double et en Quadrette, au moins 2 joueuses ou joueurs doivent justifier leur empêchement.~~

### Article 41.a.7. - Sanctions sportives et financières encourues :

- ✓ Une double inscription reconnue :

~~M2 : 24 points en Q et 12 en D, retirés à l'équipe, par faute constatée.~~

F2 : 6 points retirés à l'équipe, par faute constatée.

- ✓ Un forfait avéré :

~~M2 : 48 points en Q et 24 en D, retirés à l'équipe et 2 fois l'inscription à payer à l'AS.~~

F2 : 12 points retirés à l'équipe et 2 fois l'inscription à payer à l'AS.

- ✓ Pour n (n supérieur ou égal à 2) forfaits avérés :

~~M2 : n x 48 points en Q et n x 24 en D, retirés à l'équipe et n x 2 fois l'inscription à payer aux AS.~~

F2 : n x 12 points retirés à l'équipe et n x 2 fois l'inscription à payer aux AS.

- interdiction de se présenter aux éliminatoires régionales NAT Triple et Simple de la saison en cours.

Si le forfait est justifié, il reste néanmoins incorporé dans le quota des meilleurs résultats pris en compte pour le classement.

Pour les Ligues Sport Boules F1, M1, M2 et la M2, se reporter à la charte de bonne conduite.

## 8. Déroulement

L'attribution des points est la suivante :

		Pts collectifs	Pts individuels
POINTS	Partie de Groupe Jouée et Gagnée	2 pts	1,5 pts
	Bonus 1 <sup>er</sup> de groupe	6 pts	
	Bonus 2 <sup>ème</sup> de groupe	4 pts	
	Bonus 3 <sup>ème</sup> de groupe *	2 pts	
	1/8 <sup>ème</sup> Finale	3 pts	3 pts
	¼ Finale	3pts	3 pts
	½ Finale	4 pts	4,5 pts
	Finale	4 pts	4,5 pts
	Partie de Classement	2 pts	1,5 pts

\* Ce bonus ne s'applique pas aux groupes de 3 pour les équipes n'ayant gagné aucune partie.

### ARTICLE 52 – LIGUE SPORT BOULES F1

#### 2. Précisions financières :

Dispositions complémentaires

- Indemnités de déplacements pour les équipes à la charge de la FFSB : Sous conditions.

- ~~Déjeuner du 1<sup>er</sup> jour (samedi ou du dimanche) offert par l'organisateur.~~

### ANNEXE 1 – Article 9.6. – Omnium Jeunes

Contenus :

- JEUNES – 15

1<sup>er</sup> Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple

2<sup>ème</sup> Tour : 1 Progressif

3<sup>ème</sup> Tour : 2 Tirs de Précision

4<sup>ème</sup> Tour : 1 Rapide en double

5<sup>ème</sup> Tour : ~~1 Double~~ – ~~1 2~~ Combinés (4 mènes) – ~~1 Simple~~ – 2 Tradipoints

Pour les courses, l'échauffement sera de 3 mn.

- JEUNES – 18

1<sup>er</sup> Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple

2<sup>ème</sup> Tour : 1 Progressif

3<sup>ème</sup> Tour : 2 Tirs précision

4<sup>ème</sup> Tour : 1 rapide en Double

5<sup>ème</sup> Tour : ~~1 Double~~ – ~~1 2~~ Combinés (4 mènes) – ~~1 Simple~~ – 2 Tradipoints

Pour les courses, l'échauffement sera de 3 mn.

- En simple et en double partie en 13 points ou 1h.

- La présence d'un arbitre est souhaitée

#### Gain du match :

L'attribution des points se fera comme pour les adultes : victoire 3 points, nul : 2 points, défaite : 0 point, bonus défensif par épreuve perdue par 4 points et moins : 1 point.

Les points totaux des différentes épreuves seront pris en compte pour la constitution des plateaux en 1/8<sup>ième</sup> de finale.

En cas de forfait d'une équipe, l'adversaire marque 3 points et le score de ~~30~~ 33 à 0 lui est attribué.

Une équipe peut présenter pour un match seulement ~~trois~~ deux joueurs, elle perd donc par forfait ~~une épreuve par tour~~ les épreuves auxquelles elle ne peut pas participer.

Le score à comptabiliser pour les épreuves est le suivant :

Combiné : 0 – 32 / Combiné (4 mènes) : 0 - 16

Traditionnel : 0-13

Tradipoint : 0 - 24

Tirs : 0 – performance de l'adversaire

L'équipe gagnante est celle qui, à l'issue de la rencontre, totalise le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sauf pour les phases de groupes, l'épreuve d'appui Coupe d'Europe est retenue : 2 joueurs pointent 2 joueurs tirent 2 boules consécutivement - 8 POINTS

Lorsqu'une équipe ne présente que ~~trois~~ deux joueurs, le troisième et le quatrième joueur de l'équipe adverse devront jouer leurs boules.

En U15, le but est remplacé par une boule cible au tir.

#### **Composition :**

- La composition des équipes se fait au niveau soit du comité sportif, soit du PADB, soit de la ligue bouliste régionale et à défaut du regroupement de ligues (Les regroupements devront être validés par la F.F.S.B.).
- Les joueurs de 2<sup>ème</sup> année U13 et U15 surclassés peuvent évoluer dans les catégories supérieures.

Chaque joueur joue avec les boules de sa catégorie.

- La mixité est autorisée. Les féminines en tir progressif, tir rapide et tir de précision jouent sur les cibles et le cadre de jeu de leur catégorie. Pour les autres épreuves, si au moins une féminine est présente sur le terrain, le cadre de jeu sera celui de la catégorie féminine. En cas de changement, le cadre de jeu s'adaptera en fonction de la composition présente sur le terrain.

- Temps mort : Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes est autorisé par club et par jeu. En traditionnel il ne prolonge pas la durée de la partie et ne peut pas débiter pendant les 10 dernières minutes du temps prévu.

En combiné il peut être pris jusqu'à la dernière mène (RTI).

Il est demandé à l'arbitre par le manager avant la fin de la mène qui le précède au plus tard avant le début de l'autre mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut pas être annulée.

#### **Articles 13d et 17c – Annexe 3 – Championnats de France Triples Féminins et championnats de France Doubles Féminins.**

Formation des équipes (suivant les effectifs féminins de l'année n –1)

1. Niveau départemental pour CBD ou district de moins de 150 licences féminines compétitions y compris F -18.

2. Niveau AS/ESB pour CBD ou district de 150 (ou plus) licences féminines compétitions y compris F -18.

Toutefois, si l'ASB ne comporte pas suffisamment de joueuses, les Présidents des CS pourront valider des équipes composées avec des féminines issues d'une autre AS/ESB du CBD.

- Les F -18 peuvent y participer, même en formation homogène.

## Réforme M2 applicable au 15 septembre 2023

### Chapitre 2 – Article 10 - B – M2

#### Pour le compte de la saison 2023/2024

Les 60 premières équipes du classement spécifique M2 Quadrettes 2022/2023 se maintiennent obligatoirement en M2 et participent au championnat M2.

Les 2 finalistes du championnat de France Quadrettes M3 montent en M2.

Les 2 dernières places restent à la discrétion de la Coordination nationale sportive.

Les 3 premières équipes du classement final M2 accèdent obligatoirement à la Ligue Sport Boules M2.

Au terme de la saison 2022/2023, si une équipe de M2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 61<sup>ème</sup> équipe du classement de M2 est repêchée et ainsi de suite.

A compter de 2023/2024, les 3 premières équipes du classement spécifique Quadrettes M2 accèdent à la Ligue LSBM2, les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 48<sup>ème</sup> places se maintiennent en M2 et les 16 dernières descendent en M3.

Si une équipe de M2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 49<sup>ème</sup> équipe du classement de M2 est repêchée et ainsi de suite.

En cas de refus de maintien ou d'accèsion en Ligue Sport Boules M2 d'une équipe les joueurs qui la constituaient ne pourront descendre en M3 la saison suivante.

Si une équipe de M3 qui devait monter en M2 ne repart pas, c'est l'équipe suivante du classement de sa région ou inter région qui monte.

A titre exceptionnel, au terme de la saison 2023/2024, l'équipe qui refuse la montée ne sera pas pénalisée. La gestion des accessions est assurée par les LBR/CS/PADB sous couvert de la Fédération.

Les équipes sont composées de 4 joueurs minimum et de 6 joueurs maximum.

- ✓ Au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, devront être inscrits dans la nouvelle équipe.
- ✓ Une équipe à 6 ne peut se scinder pour constituer deux équipes, celle comportant le chef d'équipe et en conformité avec le nombre minimum de joueurs classés dans cette division pour permettre sa composition sera prioritairement maintenue ou accèdera en M2.

Une équipe déclarée à 5 joueurs ne peut jamais évoluer à 6 joueurs.

Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueurs adultes de division inférieure qui seront classés en M2.

Ils devront appartenir à la même AS/ESB.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Les déclarations d'équipes pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 31 juillet.

Au 15 août, la FFSB valide les 64 équipes constituées et leur numéro d'identification. Les joueurs sont classés M2 et leurs licences peuvent alors être éditées.

### Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :

En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.

### **1. Déclaration des équipes (en début de saison)**

~~Composée de joueurs classés au sein de chaque Ligue Régionale ou Comité Sportif par les points obtenus dans les compétitions. En fonction de ce nombre de joueurs ainsi déterminé, le nombre d'équipes attribuées à la région doit être respecté.~~

~~Les joueurs issus de G-18 inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau (Jeunes ou Seniors) sont catégorisés M2.~~

~~Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueurs de division inférieure qui seront classés M2.~~

### En quadrettes :

~~Les équipes sont composées de 4 joueurs minimum et de 6 joueurs maximum.~~

~~Au minimum deux joueurs doivent être classés en M2 pour déposer une candidature d'équipe.~~

### En doubles :

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueurs.

### Equipe identifiée :

- ✓ 2 doubles sont issus de l'équipe quadrette. Tous les joueurs de l'équipe Q déclarée doivent apparaître.

Les équipes sont reconnues par le nom du chef d'équipe "double".

Chaque double a un code d'identification (DA ou DB).

### Equipe déclarée :

Un ou plusieurs joueurs de M2 d'une même AS, non intégrés dans une équipe quadrette, peuvent constituer une équipe double déclarée. Ces joueurs peuvent continuer à servir de complément d'équipe lors des compétitions Nat Q.

### ~~Les équipes sont reconnues par 2 critères :~~

~~—Le nom de l'AS~~

~~—Le nom du chef d'équipe.~~

~~Chaque double déclaré a un code d'identification (N° d'équipe).~~

~~Les déclarations d'équipes M2 pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 14 août.~~

~~Au 15 août, la FFSB valide ces équipes constituées et leur numéro d'identification.~~

~~Les licences des joueurs peuvent alors être éditées.~~

### ~~Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :~~

~~En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.~~

Au sein d'une AS les joueurs de M2, non incorporés dans une équipe déclarée restent obligatoirement classés dans cette division sous l'intitulé "isolé".

Ont également la qualité de M2 « isolés » :

- ✓ Les joueurs de Ligue Sport Boules M1 et M2 qui ne repartent pas en équipe constituée la saison suivante,
- ✓ Tous les joueurs M2 isolés participant à un championnat de France en Ligue SB M1, Ligue SB M2 ou M2,
- ✓ Les joueurs listés haut niveau n'appartenant pas à une équipe constituée,
- ✓ Les joueurs issus d'une quadrette M2 qui ne repartent pas en équipe constituée et dépassant le seuil de points de leur ligue ou CS ou s'étant qualifié à un championnat de France M2,
- ✓ Tous les participants à un championnat de France M2,
- ✓ Les joueurs ayant atteint le seuil de points fixés par la ligue ou le CS.

Un joueur isolé ne pourra participer aux concours Nationaux Q et Nationaux D ainsi qu'aux qualificatifs du CDF Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules M2 et M2 qu'en qualité de complément d'équipe.

~~Les 3 premières équipes du classement Quadrettes final de M2 accèdent obligatoirement à la Ligue Sport Boules M2.~~

~~A compter de la saison 2023/2024, le championnat M2 ne comportera que 64 équipes dont les finalistes du championnat de France Quadrettes M3.~~

#### **41.a. – Chapitre 5 – Concours nationaux Masculins M2**

~~Les inscriptions aux concours nationaux M2 s'effectuent auprès des organisateurs.~~

~~• Toute inscription verbale, téléphonique ou écrite reste sans objet si l'équipe n'a pas réglé les frais de participation.~~

~~Les organisateurs qui ne respectent pas ce principe n'ont aucune voie de recours contre une équipe qui n'aurait pas payé.~~

~~• Les inscriptions doivent être enregistrées au fur et à mesure des demandes d'inscriptions accompagnées d'un chèque du montant des frais de participation. Ce chèque ne pourra être encaissé plus d'une semaine avant la date du concours.~~

~~• Une fiche de confirmation d'inscription comportant le N° d'ordre, la date de réception et les coordonnées et signature du responsable de la compétition, sera immédiatement retournée au chef de l'équipe.~~

~~• Une équipe ne peut s'inscrire qu'à un seul concours National par week-end. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive s'expose à des sanctions sportives et disciplinaires.~~

~~• Toute équipe régulièrement inscrite qui ne se désiste pas au moins 30 jours avant la date prévue du début de la compétition, s'engage à participer à celle-ci.~~

~~Ce désistement réglementaire entraîne l'impossibilité de réinscription à un autre concours national du même week-end. Il doit être aussitôt confirmé à la FFSB par mail. Dans ce cas le montant de l'inscription sera restitué à l'équipe.~~

Les inscriptions aux concours qualificatifs M2 sont ouvertes à une date définie par la FFSB.

Une commission est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

- ✓ Les inscriptions sont prises pour moitié par les organisateurs et pour moitié dans le système informatique fédéral « Bouly ».

- ✓ Dans un premier temps, chaque équipe pourra s'inscrire à 5 compétitions quadrettes maximum auprès des organisateurs.
- ✓ 2 places sont conservées dans chaque concours basés sur 16 ou 32 quadrettes pour permettre le travail d'harmonisation de la commission.
- ✓ Les équipes issues d'AURA sont interrogées sur leur vœu d'inscription à une compétition hors AURA
- ✓ Les capitaines reçoivent un identifiant qui leur permet de s'inscrire, par l'intermédiaire de « BOULY », aux concours Nationaux qualificatifs. La liste des équipes inscrites peut être consultée sur le site Internet.
- ✓ Tous les chèques d'inscription doivent être adressés à la FFSB par voie postale et au plus tard 10 jours après l'inscription. Ce chèque ne sera pas encaissé avant la date du concours.

## **ARTICLE 54 – Concours nationaux M2**

### **1. Déroulement des concours**

A compter de la saison 2023/2024, la F.F.S.B. met en place un championnat basé sur 64 équipes de M2 sur x étapes proposant chacune soit 1 concours 64 quadrettes, soit 2 concours 32 quadrettes, soit 4 concours 16 quadrettes.

Les concours basés sur 32 ou 64 quadrettes se déroulent par poules, ceux basés sur 16 quadrettes par groupes.

Pour chaque concours, les groupes ou poules seront définis par tirage au sort informatisé.

En groupe, chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. – Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeuse et 1 tireuse.

Au 4<sup>ème</sup> tour, une partie de classement oppose entre elles les équipes ayant obtenu le même classement dans leur groupe.

L'organisateur a la possibilité de faire disputer une finale entre les 2 vainqueurs des parties de classement opposant les 1ers de groupe qui sera primée, mais n'attribuera pas de point.



L'attribution des points est la suivante :

<b>POINTS</b>	Partie de Groupe Jouée et Gagnée	2 pts
	Bonus 1 <sup>er</sup> de groupe	6 pts
	Bonus 2 <sup>ème</sup> de groupe	4 pts
	Bonus 3 <sup>ème</sup> de groupe *	2 pts
	Partie de Classement entre 1ers de groupe	4 pts
	Partie de Classement entre 2èmes de groupe	3 pts
	Partie de Classement entre 3èmes de groupe	2 pts
	Partie de Classement entre 4èmes de groupe	1 pt

\* Ce bonus ne s'applique pas aux groupes de 3 pour les équipes n'ayant gagné aucune partie.

En poule, l'attribution de points est la suivante :

<b>POINTS</b>	Partie de poule Jouée et Gagnée	4 pts
	Bonus 1 <sup>er</sup> de poule	2 pts
	1/16èmes de finale	4 pts
	1/8èmes de finale	4 pts
	¼ de finale	4 pts
	½ Finale	4 pts
	Finale	6 pts

## 2. Précisions financières :

### Dotation des concours.

L'inscription est de 60 € par concours quadrettes.

Chaque partie gagnée est primée.

## 3. Charte de bonne conduite :

### Point 1

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB se charge d'établir pour la saison suivante, la liste des 64 équipes qui participeront au championnat M2.

### Point 2

Les 64 équipes seront déterminées en fonction du classement à la fin de la saison régulière selon les critères suivants :

- Les 60 premiers du classement
- Champions et sous-champions de France M3 de la saison écoulée

La FFSB se réserve le droit d'attribuer des WILD CARDS pour des cas particuliers et spécifiques

### Point 3

Chaque équipe évoluera sous la responsabilité du chef d'équipe, en concertation avec L'A.S. ou l'ESB dont il dépend. Il sera le responsable et l'interlocuteur sportif, financier et juridique auprès de la FFSB.

### Point 4

L'engagement au championnat M2 est conditionné par la déclaration d'une équipe conforme (maxi 6 joueurs) et du paiement total du droit d'inscription au plus tard le 31 juillet (ex : 10 chèques de 60 €).

#### *Point 5*

Les équipes doivent obligatoirement participer à la totalité du programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

#### *Point 6*

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

#### *Point 7*

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, une sanction financière de 1 500 € s'appliquera, les joueurs recevront une licence rouge M2 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours. Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris pour la saison suivante sur saisine du Conseil national de discipline de 1<sup>ère</sup> instance par le Président de la F.F.S.B. Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

#### *Point 8*

Les droits d'inscription ne seront pas restitués et seront versés aux organisateurs pénalisés.

#### *Point 9*

Une fois le championnat engagé, un forfait général constaté avant la 7<sup>ème</sup> journée entraîne l'annulation de la totalité des résultats de cette équipe.

#### *Point 10*

Une fois engagée et en cas de non-participation et de non-respect du calendrier, c'est le capitaine d'équipe et son A.S. d'appartenance qui sont tenus pour responsables.

#### *Point 11*

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

#### *Point 12*

REGLES DE MONTEES ET DE DESCENTES EN M2 :

- Les 3 premières équipes accèdent à la Ligue LSBM2 remplacées par les 3 descentes de LSBM2
- Les 32 premières sont qualifiées au CDF quadrettes et restent en M2.
- De la 33<sup>ème</sup> à la 48<sup>ème</sup> places, les équipes restent en M2 pour la saison suivante.
- En cas d'arrêt pour l'année suivante, le responsable d'AS ou Chef d'équipe doit le signaler par courrier à la FFSB qui le remplacera par la 49<sup>ème</sup> équipe etc.
- Le champion et le sous-champion M3 accèdent à la M2
- Les 14 autres places seront réparties par les montées M3, montées préalablement établies par une charte mise en place par la FFSB.

### **Annexe 3 - ARTICLE 12 – Championnat de France Quadrettes M2 - 48 32 équipes**

Seules les équipes déclarées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) est admis(e) comme complément d'équipe.

A la fin de la saison des concours nationaux, les 48 32 premières équipes du classement spécifique Q en M2 ~~ayant un minimum de 7 participations~~, sont qualifiées directement pour le championnat de France Quadrettes M2.

### Constitution des ~~16 8~~ poules de ~~3 4~~

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue de ~~de la saison des concours Nationaux du championnat.~~

Poule I	A	équipe 1	B	équipe 32	C	équipe 16	D	équipe 17
Poule II	A	équipe 2	B	équipe 31	C	équipe 15	D	équipe 18
Poule III	A	équipe 3	B	équipe 30	C	équipe 14	D	équipe 19
Poule IV	A	équipe 4	B	équipe 29	C	équipe 13	D	équipe 20
Poule V	A	équipe 5	B	équipe 28	C	équipe 12	D	équipe 21
Poule VI	A	équipe 6	B	équipe 27	C	équipe 11	D	équipe 22
Poule VII	A	équipe 7	B	équipe 26	C	équipe 10	D	équipe 23
Poule VIII	A	équipe 8	B	équipe 25	C	équipe 9	D	équipe 24

### Annexe 3 - ARTICLE 16 – Championnat de France Doubles M2 - ~~48 32~~ équipes

Seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

Le championnat de France Doubles M2 comprendra ~~48 32~~ équipes, réparties en ~~16 8~~ poules de ~~3 4~~, les qualifications s'effectuent de la manière suivante :

Lors des 4 journées de concours nationaux Doubles, chaque compétition qualifie directement :

- ✓ Le vainqueur d'un 32
- ✓ Le vainqueur et le finaliste d'un 64
- ~~✓ Le vainqueur, le finaliste et un seul des 1/2 finalistes d'un 128 (barrage entre les 2 1/2 finalistes)~~

~~soit un total de x places ainsi attribué.~~

~~48 32~~ – x équipes sont qualifiées par le classement final Doubles M2 à condition de justifier d'un minimum de 3 participations.

La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles M2, sera établi.

Constitution de ~~16 8~~ poules de ~~3 4~~ avec 2 équipes qualifiées (P1 à P~~16 8~~)

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue de la saison des concours Nationaux (~~Cf. Tableau Quadrettes M2~~).

Poule I	A	équipe 1	B	équipe 32	C	équipe 16	D	équipe 17
Poule II	A	équipe 2	B	équipe 31	C	équipe 15	D	équipe 18
Poule III	A	équipe 3	B	équipe 30	C	équipe 14	D	équipe 19
Poule IV	A	équipe 4	B	équipe 29	C	équipe 13	D	équipe 20
Poule V	A	équipe 5	B	équipe 28	C	équipe 12	D	équipe 21
Poule VI	A	équipe 6	B	équipe 27	C	équipe 11	D	équipe 22
Poule VII	A	équipe 7	B	équipe 26	C	équipe 10	D	équipe 23
Poule VIII	A	équipe 8	B	équipe 25	C	équipe 9	D	équipe 24